

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forets

Direction Régionale de Rabat – Salé – Kenitra

Institut des Techniciens spécialisés en Agriculture de Témara

AVIS DE CONCOURS

L'institut des Techniciens Spécialisés en Agriculture de Témara, organise un concours pour l'accès en 1^{ère} année du niveau Technicien Spécialisé, option : Industrie Agroalimentaire, pour l'année scolaire 2017/2018, et ce le jeudi 27 juillet 2017 à partir de 8H.

Conditions d'accès :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé(e) de 30 ans au plus à la date de la rentrée scolaire
- Etre titulaire d'un baccalauréat dans les options suivantes: Sciences expérimentales (Sciences physiques, sciences de la vie et de la terre et sciences agronomiques); sciences mathématiques (sciences mathématiques A et sciences mathématiques B) et Baccalauréat professionnel agricole.

Ou

- Etre titulaire d'un **diplôme de Technicien agricole** dans les options : polyculture-élevage ; élevage BOC ; Horticulture et CLFIAA dans la limite de 5% des places pédagogiques
- Réussir les épreuves de sélection.

Constitution du dossier de candidature :

- ✓ Une demande manuscrite de participation au concours indiquant : le niveau et la filière de formation demandée ; le numéro de téléphone, l'adresse personnelle et l'adresse électronique du candidat ;
- ✓ Un extrait d'acte de naissance et copie légalisée de la CNI;
- ✓ Une photocopie légalisée du baccalauréat,
- √ Les relevés des notes de la 2^{ème} année du Baccalauréat ; ou
- √ Une copie légalisée du diplôme de technicien agricole ou l'attestation de réussite ;
- ✓ Deux photos ;
- ✓ Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat.

Le dossier de candidature doit être directement déposé ou adressé par courrier avant 12 h du Mardi 18 Juillet 2017 (délai de rigueur) à Institut des Techniciens Spécialisés en Agriculture de Témara. Tout dossier parvenu à l'établissement incomplet ou en retard sera automatiquement rejeté.

Composition du concours

- Une présélection se fera sur la base de la moyenne générale du baccalauréat.
- Le concours est composé d'un **test écrit** portant sur les matières: Maths, physique, SVT et français du niveau 2^{ème} année du baccalauréat et d'un **entretien oral**.

Diffusion des résultats

Les résultats définitifs seront affichés au niveau de l'établissement et transmis aux admis par courrier postal.